

De même que vous avez regardé mes raisons comme des injures, ainsi vous appelez l'expression de certains sentimens des déclamations brûlantes. Cette chaleur peut s'expliquer, M. l'Editeur. Il est des cœurs épris d'un amour bien vif pour leur foi, qui la regardent comme ce qu'ils ont de plus cher au monde, et ne peuvent s'empêcher de ressentir quelque émotion à la vue des injures lancées contre l'Eglise, à laquelle ils appartiennent, et qu'ils voudraient voir vénérée et glorifiée par tous ses enfans, comme elle l'est par eux-mêmes. Il est aussi des hommes, amis sincères de l'humanité, qui n'ont pu considérer qu'avec frémissement les ravages qu'ont causés dans le monde les idées révolutionnaires, des hommes passionnés pour leur patrie, et qui, ayant pu voir de près, quoique dans un échantillon bien faible, l'effusion du sang et l'horreur des vengeances civiles, ont pleuré sur le sort de leurs concitoyens infortunés, et se sont sentis enflammés du zèle de combattre des principes propres à produire des malheurs plus déplorables encore, pour la terre bien aimée, qui les vit naître, et où se trouve tout ce qui est cher à leur affection.

Il est sans doute, sous ce double rapport, des âmes plus froides. Celles-là peuvent avoir plus de modération et de calme.

J'avais dit dans mon article du 15 février: "Je défie que l'on prouve qu'il ait été dans l'esprit du clergé en général de s'opposer à une mesure de réforme sociale, reconnue universellement d'une utilité publique." Vous dites, après avoir cité ces paroles: "Nous le demandons à l'univers, si la maxime que tout pouvoir découle du peuple, et que lui seul a le droit de juger quand il convient d'effectuer cette mesure de réforme sociale a été mieux établie que par le collaborateur."

L'univers rira sans doute de cette conséquence la plus plaisante qu'on ait jamais vue. Quoi! M. l'Editeur, admettre que le clergé ne doit pas s'opposer aux moyens constitutionnels d'effectuer une mesure de réforme sociale, reconnue par tous les corps de l'Etat comme une utilité générale, cela veut dire qu'on adopte la doctrine absurde et condamnée par l'Eglise de la souveraineté du peuple, et qu'on reconnaît le principe que le peuple peut effectuer sa volonté par le moyen d'une *insurrection violente*! J'ajoute ces derniers mots, quoique vous ne les ayez pas exprimés. Car vous savez que tout le point de la discussion entre nous est là dessus, et que si l'on vous a accusé de combattre les principes catholiques, c'est uniquement parceque, contrairement à l'encyclique, vous souteniez le droit général de l'insurrection au moyen de la violence. Si les mots, que je vous prête, n'expriment pas votre pensée, vous vous êtes moqué de vos lecteurs, et vous avez encore usé de mauvaise foi envers votre adversaire.